



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020 A 20H 00

Présents : Marie-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT, Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Gaël LACROIX, Dominique MARTEAU

Absent - Excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 PRESENTATION DES MISSIONS ET ACTIONS ONF

En charge des espaces naturels sur le secteur, la gestionnaire/technicienne, arrivée en début d'année est venue exposer les différentes missions et actions de l'ONF : pour nous soutenir dans la sauvegarde du patrimoine "Forêt de Champagne sur Loue." qui s'étend modestement sur 68 hectares.

Après avoir procédé à une expertise, en début d'année, elle est en mesure de :

- Proposer un programme de gestion de travaux sylvicoles adaptés à nos espaces forestiers pour réaliser selon le besoin : chantiers de plantation, d'entretien et de préservation dans un cadre sécurisé.
- Réaliser un diagnostic accompagné d'un plan de gestion spécifique en fonction de la cartographie de la forêt.
- Inventorier les essences présentes et celles qui nécessitent d'être soutenues ou modifiées en trouvant un niveau d'équilibre flore/faune.
- Conseiller sur l'entretien régulier des parcelles forestières par un programme de travaux définis annuellement selon les besoins :
 - coupes "d'éclaircie", d'amélioration, ou de régénération permettant aux espèces de bénéficier d'un apport de lumière et oxygène suffisant)
 - travaux de dégagement, cloisonnement, selon les besoins constatés.

Dans le cadre de sa mission, elle anime également des visites de la forêt, proposition est faite pour déterminer une date en octobre/novembre pour les élus qui le souhaitent.

2 EXPOSE SUR LA FAISABILITE ET MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE :

par l'architecte en charge du dossier : Monsieur ZIOUA de BESANCON

- Présentation du programme et phases d'exécution des travaux
- Modalités d'accompagnement et suivi

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église et de la mise aux normes des installations électriques, le montant des travaux est estimé à 200 000€ HT. La commune n'est pas en capacité financière d'assumer seule la totalité de la dépense ; c'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de demander les subventions aux organismes publics suivants :

- Etat : au titre de la **DETR**, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Conseil Départemental du Jura : **DST** Dotation de Solidarité des Territoires

6 COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Chaque membre du Conseil Municipal est invité à se positionner dans les différentes commissions qui sont proposées par la Communauté de Commune. Participer à l'une ou l'autre des commissions de travail, lui permettra de mieux appréhender l'intercommunalité et d'apporter son point de vue sur les services publics qu'elle apporte.

| N° | Désignation de la Commission | Choix 1 | Choix 2 |
|----|---|----------------------|-------------------|
| 1 | Accompagnement du tissu économique, emploi et transaction énergétique | Maryline COLMAGNE | / |
| 2 | Transition Numérique, culture et animation du tissu Associatif | Jean-Baptiste VOINOT | / |
| 3 | Enfance Jeunesse | Agnès CAILLET | J-N COTE |
| 4 | Finances et Budget | M-Christine PAILLOT | / |
| 5 | Services à la population | Michel HUGOT | / |
| 6 | Eau Assainissement | Jean-Baptiste VOINOT | Michel HUGOT |
| 7 | Développement touristique et soutien aux acteurs du tourisme | Jacques GASNER | Maryline COLMAGNE |
| 8 | Patrimoine communautaire et logement | Jean-Noël COTE | Gaël LACROIX |

| Réf | En relation à la Commission | Choix 1 | Choix 2 |
|-----|---------------------------------|----------------------|---------|
| (2) | Référent "Politique Culturelle" | Jean-Baptiste VOINOT | |
| (3) | Référent "Jeunesse" | Agnès CAILLET | |
| (6) | Délégué SICTOM | M-Christine PAILLOT | |

7 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Demande de participation aux frais scolaires Ecole privée Saint Bénigne :

Le courrier du 15 juillet 2020, de l'école Saint Bénigne d'Arc et Senans (école privée sous contrat d'association) nous informe accueillir un enfant de Champagne sur Loue et nous demande une contribution financière au titre de la Loi N° 2009-1312 du 28 octobre 2009 dite Loi Carle, complétée par la loi Blanquer (décret et arrêté du 30 décembre 2019)

Cette loi tend à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association, lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.

Afin de garantir l'égalité de traitement des enfants scolarisés de la commune, nous sommes dans l'obligation de nous y conformer par une contribution annuelle à hauteur de 650€, dans la mesure où la contribution annuelle pour l'école publique de Cramans est de 650€ par enfant.

Les membres du conseil municipal, après délibération ont accepté à l'unanimité de se conformer à la loi.

La Séance est levée : 23h 00


Le Maire

M-Christine PAILLOT